

Nitry 1686, Abjuration d'Edme CHEMISE & Marie LAURIN – Brienne village disparu de Nitry

Posted on 5 janvier 2026

Deux jours après avoir imposé à trois membres de la famille TABY du Val-du-Puits de Sacy d'abjurer leur « hérésie » (article précédent), retrouvons une partie des « inquisiteurs » à Nitry pour la même opération à l'encontre de deux villageois.

Nous ne reviendrons pas sur le contexte historique largement développé dans l'autre article

Nitry le 17 janvier 1686

Ce dix-sept janvier 1686 retrouvons en l'Église paroissiale de Nitry diocèse d'Auxerre :

- **Charles Nicolas le Bœuf de la compagnie de Jésus** (jésuite), mandaté par « Monseigneur L'illustrissime et Reverendissime Evesque d'Auxerre », qui a peut-être séjourné à la métairie de la Loge de Sacy dont le collège des jésuites d'Auxerre est propriétaire depuis plus de 40 ans,

- **Jean Pandevant curé de Sacy** encore rédacteur de l'acte,

- **Juste Ignace Millaud curé de Nitry**,

auxquels se sont joints :

- **Nicolas Decourtives**, respectivement procureur fiscal de Nitry, notaire, praticien, lieutenant, receveur de l'abbé de Molesme (le Chevalier de l'Ordre de Malte Charles de la Rochefoucauld Seigneur de Nitry & Lichères), prévôt des Terres des mêmes lieux,

Claude Griffe sieur du Rud (un article lui a été consacré) respectivement garde du corps et chef des gardes de son Altesse le Prince de Conti, capitaine de Nitry, marchand, receveur de l'abbé de Molesme le Chevalier de l'Ordre de Mate Charles de la Rochefoucauld Seigneur de Nitry & Lichères. L'abbé de Molesme signera le registre paroissial de Nitry en 1665 en tant que parrain d'une fille de Claude Griffe,

- **Pierre Chicard** (signature identifiée), marchand et procureur fabricien de l'église de Nitry,
- **Urbain Painblanc** (signature identifiée), marchand et boulanger à Nitry.

Lesquels recevaient de la part des nommés :

Edme CHEMISE et **Marie LAURIN** tous deux âgés de soixante ans « abiuration de la religion pretendue reformée et profession publique de la religion Catholique, apostolique et Romaine ».

Transcription de l'acte d'abjuration de Edme CHEMISE et Marie LAURIN :

« Le dix septiesme iour de Janvier mil six cent quatre vingt six sur les cinq heures du soir en leglise paroissiale de Nitry dioceze d'auxerre se sont presentez **Edme Chemise** et **Marie laurin** tous deux âgez de soixante ans lesquels ont fait abiuration de la religion pretendue reformée et profession publique de la religion Catholique, apostolique et Romaine entre les mains de Mons Charle Nicolas le Boeuf de la Compagnie de JESU a ce Commis et Deputé Par Monseigneur L illustissime et Revendissime Evesque d auxerre # et plus bas par monseigneur Gourret et apres la lecture profession de foy Catholique apostolique et romaine faite a haute et Intelligible voix par monsr Nicolas Decourtive lieutenant dud Nitry

lesd. **Edme Chemise** et **Marie Laurin** y
estant attentifs, et la promesse que chaqu'un
d'eux a fait de vivre et mourir dans l'exercice
de lad. religion catholique apostolique
et romaine, nous leurs avons donné l'absolution
de l'excommunication qu'ils avoient encourue
par l'exercice de l'heresie dans laquelle ils
avoient vescu jusqu'alors en pnce [présence] de M
Jean pandevant curé de sacy et M J Ignace
millaut prestre Curé dud. Nitry Mrs Nicolas
Decourtives, Claude Griffé Durud et plusieurs
autres qui ont signez »

Signé :

P Chicard JIgn. Millaud Pandevant

Urbin pain blanc.

Il a été rajouté en marge [mots coupés à gauche] :

« [sui]vant sa

[per]mission en datte et

quinziesme iour

pnt mois et signe

[a]ndre Ev d'auxerre »

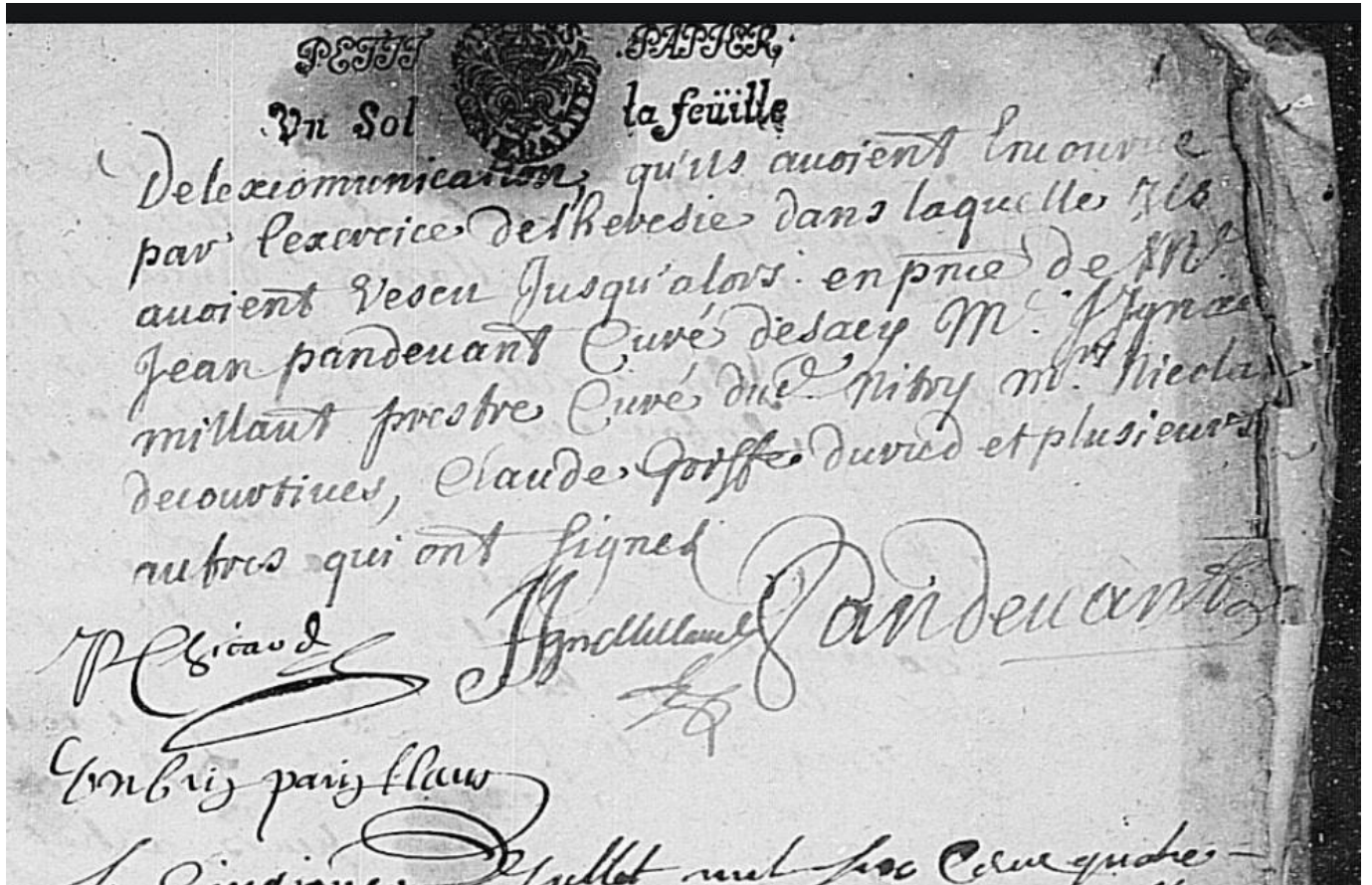
Note : Nicolas Decourtives et Claude Griffé n'ont pas signé, il n'ont pas attendu que l'acte soit rédigé. Le jésuite a signé tout en bas de la page, donc avant la rédaction de l'acte, ce qui a permis de caser ultérieurement avant sa signature un acte de baptême qui ne respecte pas la chronologie avec les actes des pages suivantes.

châque desmons qui sont de ce nom

Sign. de l'illustre

Le dix septiesme iour de Ianuier mil six cent quatre vingt six sur les cinq heures du Soir en l'eglise parissiale de Nitry diocese d'auance se sont presentes, Doms Chemise, Marie, Laurin tous deux âges de quinzieme ou seizante ans lesquels ont fait abiruation de leur foy et religion pretendue reformee et profession publique de la religion Catholique apostolique et romaine entre les mains de nous Charles Nicolas le Fouc de la Compagnie de N. S. P. a ce commis et deputé par Monseigneur L'illustissime et Reuerendissime Euesque d'auance, et plus bas L'armonseigneur gouuerneur et apres la lecture profession de foy Catholique apostolique et romaine faite a haute et intelligible voix par monsieur Nicolas deoutrinc, lieutenant du d. Nitry et le d. Doms Chemise, et Marie Laurin estant attentifs, et la promesse que Chacun d'eux a fait de vivre et mourir dans l'exercice de la religion Catholique apostolique et romaine, nous leurs auons donne l'absolution

suant la
passion endatt
ont mais et l'age
ndre, du d'auance



Le scénario est le même que celui qui s'est déroulé à Sacy deux jours auparavant. Trois mois après l'édit de Fontainebleau qui interdit le protestantisme, les réfractaires sont excommuniés puis convoqués à l'église pour être contraints d'abjurer.

Et de nos jours, si l'Église n'a plus ce pouvoir, elle est largement relayée par l'État, cette entité qui n'est pas née d'un contrat social mais nous est imposée par les vainqueurs qui ont pris le pouvoir total. La « démocratie représentative » n'est qu'un oxymore. De nos jours, le résultat d'une « élection démocratique » peut être annulée, car si l'élection a été démocratique, le Système peut décider que le résultat ne l'est pas.

L'Histoire, la médecine, le climat, la culture etc. ne sont plus le fait de chercheurs, mais de votes politiques aux assemblées. Malheur aux hérétiques, ils sont traduits devant les tribunaux, condamnés, emprisonnés, ostracisés, mis au ban de la société, perdent toute possibilité d'emploi, leurs comptes bancaires sont bloqués.

Au jour où ces lignes sont écrites, seuls les médias aux ordres et transmettant l'endoctrinement idéologique de la république aura le droit de presse. On appelle ça « Démocratie », « valeurs de la république ». Et nos aïeux ont fait des révolutions pour en arriver là. Une inquisition en remplace une autre. En pire.

Revenons au sujet. Il existe cependant une différence entre les **TABY** de Sacy et **Edme CHEMISE** et **Marie LAURIN**. Elle est que les **TABY** lors de leur abjuration sont de jeunes adultes qui par la suite se marieront et auront des enfants. Les actes indiquent même leur filiation. Mais la religion protestante qui était la leur ne permet pas de remonter plus avant. Tandis qu'ici les deux abjurateurs sont des personnes âgées et ils n'apparaissent pas dans les registres paroissiaux avant donc 1686.

Edme CHEMISE

Il est né vers 1615 selon l'âge indiqué dans son acte de décès et vers 1626 selon l'âge indiqué dans l'acte d'abjuration, qui au demeurant est un âge commun donné aux deux abjurateurs, dits âgés de 60 ans, chiffre qui en plus est tout et trop rond pour être honnête. Il y a eu des actes où un curé indiquait un âge commun aux mariés. La réalité était souvent tout autre.

Nous avons le nom de sa femme **Marie GROS**, qui lors de son décès a été dite femme de **Edme CHEMISE**. **Edme CHEMISE** est décédé le 07 mai 1692 après avoir reçu tous ses sacrements.

La formule consacrée du curé **Ignace Millaud** que reprendra son successeur **Augustin CAVEROT**, « en présence de plusieurs personnes », formule qui lui fait l'économie d'écrire les noms des personnes présentes mais ne nous renseigne pas sur la famille du défunt. De plus aucun témoin n'a signé l'acte.

Transcription de l'acte de décès de Edme CHEMISE :

« le septieme jour que dessus [note : janvier 1692] est decede en la coion

[communion]

de l'Eglise apres avoir receu tous les sacremens
accoutumes **Edme chemise** aage d environ
soixante et dix sept ans, et a este par moy soussigné
inhumé au Cimetiere en pnce [présence] de plusieurs personnes. »
Signé : J Ign. Millaud.

Marie GROS

Marie GROS est décédée le 17 mai 1686 à Nitry, moins de 5 mois après l'abjuration de son mari, et longtemps après avoir abjuré, ce qui indique qu'elle s'est convertie sous l'édit de Nantes quand le calvinisme était encore autorisé. Mais nous n'avons pas dans les registres ces actes d'abjuration « volontaire ». Le curé n'indique pas son âge et elle est bien dite femme de **Edme CHEMISE**.

Transcription de l'acte de décès de Marie GROS :

« Le dix septieme Jour du mois an que
dessus [note : mai 1686] est decedee en la Communion de notre
Mere Ste Eglise apres avoir receu receu [sic]
les sacrements de penitence et de viatique
long tems apres avoir abjuré la religion
pretendue reformée qu'elle avoit long tems
professe, **Marie gros** femme de Edme
chemise et a este Inhumee par moy soussigne
le landemain proche la croix au cimetiere
en pnce [présence] de plusieurs personnes »
Signé : J Ign. Millaud.

La rédaction minimaliste des actes de décès par le **curé Juste Ignace MILLAUD** n'a pas permis de lier **Edme CHEMISE** à d'autres personnes du même nom. Auparavant le couple était de confession protestante et les actes les concernant ne pouvaient figurer dans les registres paroissiaux. Rien ne permet donc de déterminer si le **couple CHEMISE / GROS** a eu des enfants.

Le patronyme CHEMISE est peu représenté à Nitry. Le plus ancien registre de Nitry qui nous soit parvenu débute par des baptêmes en 1646. Peut être sommes-nous en train d'assister à la disparition de ce nom à Nitry.

Nous avons **Jeanne CHEMISE** (née vers 1613- dcd Nitry 1685) mariée à **François MARIOTTE**. Deux filles du couple nous sont connues nées en 1647 et 1650. La seconde, Reine, aura des enfants. Mais les divers actes de cette famille ne citent pas le nom d'autres CHEMISE.

Puis nous avons des couples qui interagiront dans des actes paroissiaux les définissant comme étant issus d'une même famille, à laquelle **Jeanne CHEMISE** devait appartenir. :

- **Claude CHEMISE** vigneron à Nitry (né vers 1613-dcd Nitry 1703) marié à **Élisabeth REGNARD / RENARD** (née vers 1629-dcd Nitry 1709). Les âges donnés à ces deux personnes lors de leur décès semblent exagérés. **Claude CHEMISE** aurait eu son premier enfant connu alors qu'il était âgé de 52 ans et le dernier à 64 ans. Quant à sa femme elle aurait eu son dernier enfant connu âgée de 48 ans. Le couple a six enfants connus nés entre 1665 et 1677. Un seul a priori s'est marié selon les registres de Nitry. Aucune descendance ne lui est attribuée.

- autre **Claude CHEMISE** vigneron à Nitry marié à **Marie DEFAIX** et autres orthographes tous deux décédés après 1691. Leur acte de décès n'est pas dans les registres. Le couple apparaît quand leur fils **François CHEMISE** épouse en 1691 **Jeanne BOUCHARDAT**. **Claude CHEMISE** et sa femme ne seront plus cités par la suite.

De son mariage **François CHEMISE** aura douze enfants nés de 1692 à 1708. Le nom de CHEMISE se perpétuera à Nitry uniquement par **François CHEMISE** jusqu'à la disparition du nom dans la seconde moitié du 19e siècle.

Nous avons également **Marie CHEMISE** que l'on trouve mariée à **Claude PRETAT / PRESTAT**, vigneron, lors la naissance de deux enfants en 1698 et 1705 à Nitry. Le couple n'apparaîtra plus dans les registres après 1705. Rien ne permet de déterminer la filiation de **Marie CHEMISE**. Le couple et ses enfants auront des interactions dans les actes avec les autres CHEMISE.

Quant à **Marie GROS** (également GROU ou GROUX) femme de **Edme CHEMISE**, le cas est encore plus compliqué. Son acte de décès n'indique malheureusement pas son âge, cela aurait résolu bien des questionnements.

Il nous faut composer, comme toujours d'ailleurs, avec ce que nous apportent les registres qui ont survécu au temps, les lacunes, ce que les prêtres, pas toujours, pour ne pas dire rarement zélés ont bien voulu consigner, parfois avec des erreurs. En plus comme déjà mentionné, les actes de la période où les gens sont des huguenots, ne figurent pas dans les registres paroissiaux. La grande question est : **Edme CHEMISE** et **Marie GROS** sont-ils nés protestants ou bien se sont-ils convertis à cette religion au cours de leur vie.

A ce stade, notamment en l'absence d'âge au décès de **Marie GROS**, nous ne pouvons que dresser un état de ce que proposent les registres de Nitry et d'analyser ces renseignements.

Il existe une **Marie GROS** baptisée à Nitry le 19 décembre 1647, fille de **Guillaume GROS** et de **Marie LOIRINE** (LAURIN / LORIN), nom accordé au féminin dans l'acte, ce qui était courant à l'époque. On ne retrouve plus ce couple par la suite.

Le nom de **Marie LAURIN** est intéressant car il s'agit aussi du nom de la personne qui a été contrainte d'abjurer avec **Edme CHEMISE**.

Mais **Edme CHEMISE** est né ou bien vers 1615 ou bien vers 1626 (voir le paragraphe qui lui est consacré), et notons une différence d'âge importante entre cette **Marie GROS** et lui. Mais leur union n'est pas impossible. Ce n'est qu'une simple constatation.

D'autre part, si on veut pousser plus avant les investigations, il faut avoir à l'esprit que parfois une femme est nommée par le nom de sa mère pour la différencier des

homonymes, ce qui pourrait être le cas ici, GROS étant un patronyme courant à Nitry, sans parler du prénom Marie.

Marie GROS née en 1647 est-elle désignée sous le nom de cette **Marie LAURIN** qui abjure son calvinisme en même temps que **Edme CHEMISE** ? L'acte d'abjuration est très perfectible, il donne un âge commun aux deux abjurateurs, 60 ans, ce qui ne semble pas sérieux. Nous avons vu la différence de date de naissance calculée pour **Edme CHEMISE** entre son âge au décès et celui indiqué dans l'acte d'abjuration ! Ces 60 ans feraient naître **Marie GROS dite LAURIN** vers 1615. Donc ce ne peut être cette **Marie GROS** née en 1647.

D'autre part le curé, s'il a omis l'âge au décès de **Marie GROS** femme de **Edme CHEMISE** apporte pour une fois quelques précisions. Il dit en effet :

*« long tems apres avoir abjuré la religion
pretendue reformée qu'elle avoit long tems
professe, **Marie gros femme de Edme
chemise** et a este Inhumee »*

Or **Marie GROS** femme de **Edme CHEMISE** décède sept mois après l'édit de Fontainebleau qui interdit le protestantisme. Le terme longtemps n'est pas approprié à sept mois. **Marie GROS** s'est certainement convertie bien avant cet édit.

L'acte d'abjuration ne dit pas que les abjurateurs sont mariés. Mais l'auraient-ils dits s'ils s'étaient unis selon le rite protestant non reconnu ? C'est sans doute pour cela qu'à Nitry, dans au moins un acte de baptême qui n'a rien à voir avec les gens cités ici, les parents étaient dits non mariés.

Donc **Marie LAURIN** ne peut être **Marie GROS** femme de **Edme CHEMISE**.

Marie LAURIN

Le nom s'écrit aussi LORIN et dans le parler local LOIRIN.
Ce patronyme est très peu présent à Nitry.

La seule possible qu'il y ait est cette **Marie LAURIN** femme de **Guillaume GROS** couple cité dans le paragraphe précédent, parents de **Marie GROS**.

Marie GROS étant née en 1647, **Marie LAURIN** est née avant 1627 selon un calcul de 20 ans avant la date de naissance de son enfant. Cela peut bien correspondre à celle qui abjure. Les registres ne nous fournissent pas son acte de décès ni celui de son mari. Cela ne reste qu'une possibilité.

Il est quand même intéressant de réunir dans une même famille les noms de GROS et LAURIN.

Mais tant pour **Marie GROS** que pour **Marie LAURIN**, le problème ne peut être formellement résolu en l'absence d'autres renseignements, et surtout des registres protestants.

Les protestants à Nitry

La question a déjà été abordée dans l'article sur les TABY car ils sont venus habiter à Nitry après leur abjuration, l'une des raisons étant peut-être que l'ancienne communauté protestante y était plus importante qu'à Sacy et a fortiori qu'au Val-du-Puits de Sacy. Et nous avons vu que pour certains, l'abjuration n'a été que feinte.

vers 1560 :

« Dès les premiers troubles sérieux dans la région, Sébastien Ingrand « receveur en partie de la terre et seigneurie de Lichères » fut poursuivi et enfermé à la requête d'Antoine de Vienne, abbé de Molême, seigneur de Nitry, pour le fait de son adhésion à la religion réformée. ». **[1]**

*« Cependant la guerre continue. En 1569, Chablis est investi, et en 1570, les protestants s'emparent de Vermenton et d'Accolay. En 1587, 700 hommes escaladent de nuit les murailles de Poilly. Les troupes des deux partis passent et repassent par **Nitry et Lichères** où elles ne s'arrêtent plus, ne trouvant sans doute rien à piller ni à détruire. Un officier du duc de Nevers est fait prisonnier à **Nitry** ; il*

est conduit à Chablis. En 1589, les royalistes sont installés à Noyers et font des incursions sur les pays voisins.

*Condé mort, le parti de la ligue s'insinue dans la région et y devient puissant ; il se rend maître d'Auxerre, occupe Noyers. Le capitaine de Chablis, Vaucharme, du parti royaliste, s'empare de Noyers en 1590, mais le garde peu de temps. Les Ligueurs assiègent Poilly, mais en vain. Ils tiennent à ce moment Noyers, Cravant, Chablis repris, Irancy, Vermenton, Avallon ; les royalistes sont encore maîtres à Poilly, Sainte-Vertu, Maligny, Tonnerre ; il n'est plus question de **Nitry et Lichères**, villages ouverts, au trois quarts détruits, devenus lieux de passage et où ne subsiste qu'une population rare, misérable et fréquemment fugitive. »[1] [2]*

Le 27 novembre 1572, **Jean GUILLAUMOT** et **Jean RAVEAU**, tous deux de Nitry, abjurent à Auxerre respectivement le protestantisme et le calvinisme [3].

Le 31 mai 1682 décède et est inhumée dans l'église de Nitry **Philippe RÉTIF** veuve de **Edme MOINE** qualifié d'hérétique (Philippe est aussi un prénom féminin). Nous sommes encore sous l'édit de Nantes.

*« Le trente unieme jour des mois en an que dessus [note : mai 1682] est decede en la communion de nôtre mere St Eglise et Regne du St Viatique **Philippe Rétif veuve de feu Edme Le moine vivant laboureur demeurant a nitry et heretiq** ; et a este Inhume vers la chaire par moy soussigné en pnce [présence] de quantite de personnes ».*
Signé : Ignace Millaud.

L'acte de décès de **Edme MOINE** ne figure pas dans le registre, ce qui est logique puisque hérétique.

On ne sait pas sous quelle religion le couple s'était marié. Cette date de mariage est hors période des registres de Nitry qui nous sont parvenus.

Le couple a deux enfants connus qui ont formé tout deux une famille, mais seul l'acte de mariage de l'un nous est connu.

Marie MOINE (Le MOYNE) épouse le 8 juin 1655 à Nitry **Michel COLLIN**. L'acte est filiatif, aucun parent des mariés n'est qualifié d'hérétique. Il ne sont que cités dans l'acte.

Un évènement peut-être à incriminer à ceux qui sont restés protestants à Nitry. Le 22 avril 1735, le curé de Nitry Augustin CAVEROT, relate des faits de dégradations volontaires commis dans sa sacristie. Ces faits sont relatés par le curé dans le registre paroissial, mais il n'indique par ceux qu'il soupçonne. Peut-être cela n'a-t-il rien à voir avec les huguenots, le successeur d'Augustin CAVEROT ayant qualifié les habitants de Nitry de populace grossière et ivrogne, ajoutant que le peuple de Nitry était indiscipliné, et naturellement grossier, brutal et méchant. Un article a été consacré à cette affaire.

Et pour terminer, un acte d'inhumation à Nitry ne peut qu'attirer l'attention. Il s'agit de celui de **Jacques SIMON** :

*« Le vingtiesme Jour du mois de novembre
1665 a esté Inhumé Mre **Jaques Simon dict
Brienne** au cimetièrre de l'Eglise de Nitry en
vertu d'une ordonnance de Mr le prevost de
en datte du [rature] dict jour. »*

Aucune signature

Cet acte d'inhumation est succinct, les autres encore plus. Aucun n'est signé. Et pourtant **Jacques SIMON** fait partie de cette notable famille SIMON qui se partage les charges à Nitry et autres lieux, et dont Rétif de la Bretonne descendra (1734).

Alors pourquoi une ordonnance du prévôt pour inhumer ledit **Jacques SIMON** ? C'est la procédure qui était utilisée pour inhumer un huguenot au cimetière (terre catholique) en l'absence de cimetière protestant sous l'édit de Nantes. Nous l'avons

vu plusieurs fois, une parcelle non consacrée était destinée entre autres aux enfants qui avaient eu la mauvaise idée de mourir avant d'être baptisés.

C'est la seule fois où le nom de cet ancien village de Brienne est cité dans les registres de Nitry.

Qu'en dit le Cartulaire de l'Yonne ? :

« Briennicum, juxta Nanturiacum [*]: Brienne, aujourd'hui climat situé près de Nitry, à l'ouest. »

« Briennicum, agellum juxta agrum Nanturiacensem [**]. Ce lieu est détruit probablement depuis longtemps; mais il en reste encore des traces suffisantes pour que l'attribution que nous en proposons soit acceptée. Le plan parcellaire du cadastre de la commune de Nitry fait en 1827, section G, n°s 509 à 549, mentionne un climat de Brienne, tout près de Nitry, entre les deux chemins de Sacy et ce village à l'ouest. Lebeuf [3*] l'attribue à tort à Beugnon sur sa carte du XIe siècle. »

[*] Brienne près de Nitry.

[**] Brienne, un petit terrain près du pays de Nitry.

[3*] Abbé Jean Lebeuf (Auxerre 06 03 1687-10 04 1760) prêtre, historien et érudit, auteur de plusieurs ouvrages.

Brienne ne figure pas sur la Carte de Cassini de la région qui a été publiée vers 1758.

Sur le Cadastre Napoléonien (1827), le secteur nommé « Brienne » se situe à l'Ouest du Champ Monsieur (répertorié sur les cartes IGN actuelles) à l'Ouest du bourg de Nitry, entre les deux chemins Nitry-Sacy (l'un au Nord qui semble correspondre pour ce tronçon à la route actuelle nommée départementale 49, l'autre, l'ancien chemin, au Sud qui mène à l'entrée de Sacy débouchant sur la route actuelle de Sacy à Joux-la-Ville.

Concrètement, le lieu-dit Brienne se tenait au bout du chemin partant du cimetière actuel et venant se terminer contre le grillage de l'autoroute, et le long de cette autoroute vers le sud.

Venant de Sacy sur la départementale 49, avant d'arriver à Nitry, du pont surplombant l'autoroute, on voit à droite (Sud) le chemin venant du cimetière se terminer contre le grillage de l'autoroute. A partir de là on regarde Brienne.

C'est au lieu-dit Brienne (champ Monsieur) qu'ont été découverts des vestiges appartenant à un cimetière mérovingien [4] lors du tracé de l'autoroute en 1962, et plus près du pont d'autoroute a été découvert aussi un établissement gallo-romain sur lequel a priori le village de Brienne s'est construit.





[1] LICHÈRES-PRÈS-AIGREMONT, Essai de monographie générale par M. J. Cuillier Directeur d'école honoraire, Ancien Instituteur à Lichères. Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne Année 1987, 91^e volume. Bibliothèque Nationale de France, Gallica.

[2] trois partis s'opposent : les protestants, les royalistes et la ligue catholique. « La **Ligue catholique**, la **Sainte Ligue** ou la **Sainte Union** est, pendant les guerres de Religion, un parti de catholique qui s'est donné pour but la défense de la

religion catholique contre le protestantisme. Son succès est tel qu'elle devient un danger pour la monarchie : en 1588, elle parvient à chasser le roi Henri III de la capitale. La Ligue décline petit à petit devant les victoires du roi Henri IV. » Sources Wikipedia.

[3] LES PROTESTANTS DANS L'YONNE AU XVIème SIECLE par Pierre Le Clercq.
[Family History Library à Salt Lake City, CARAN, AD Yonne, BM Auxerre (manuscrit 390/p.123), AM Auxerre ; livres de Lebeuf, Challe, Haag , Alain Noël]
<https://esgeaihygrecq.jimdofree.com/articles/dictionnaire-biographique/protestants/>

[4] Cimetière mérovingien à Nitry (Yonne)
https://www.persee.fr/render/illustration/galia_0016-4119_1964_num_22_1_T1_0256_0000_1.png